



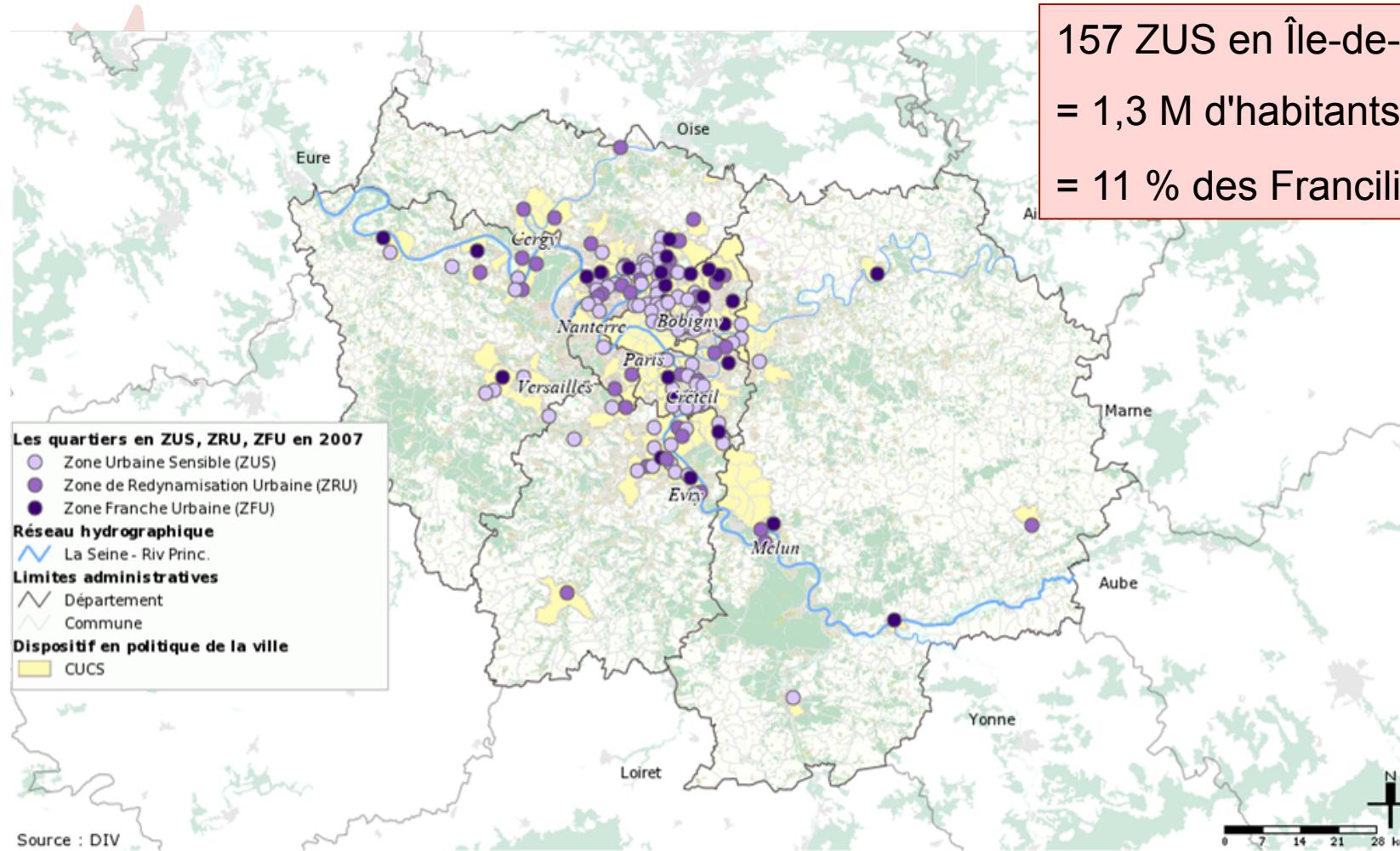
L’action de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville

INTRODUCTION

Présentation de la structuration de la Politique de la ville à la RIF :

- depuis le début des années 2000
- initialement dans le cadre d'une mission Ville (investissement + fonctionnement, organisation territorialisée)
- scindée en 2 depuis 2006-2007 :
au sein de l'unité Société :
 - direction du Logement / service Renouvellement urbain
 - secrétariat général / service Animation sociale des quartiers-Sécurité

La géographie prioritaire en Ile-de-France





I. Bilan des crédits régionaux investis au titre de la politique de la ville

I. L' action régionale : volet investissement



Le dispositif régional en faveur du renouvellement urbain

Une action contractuelle avec l'ANRU : un engagement à hauteur de **1.150 M€ 2007-2013**, reconduit jusqu'à fin 2015, pour la Région pour :

- le financement d'opérations d'équipements et d'aménagements dans le cadre d'enveloppes pluriannuelles de crédits spécifiques d'investissement établies par sites, sur la base de critères socio-économiques et financiers ;
- le financement d'opérations de logement au titre du droit commun, tant sur le parc social que sur le parc privé dégradé.

Une action autonome hors sites ANRU, pour le financement d'équipements ou d'aménagements dans les sites relevant de CUCS, dans le cadre d'enveloppes pluriannuelles préétablies.

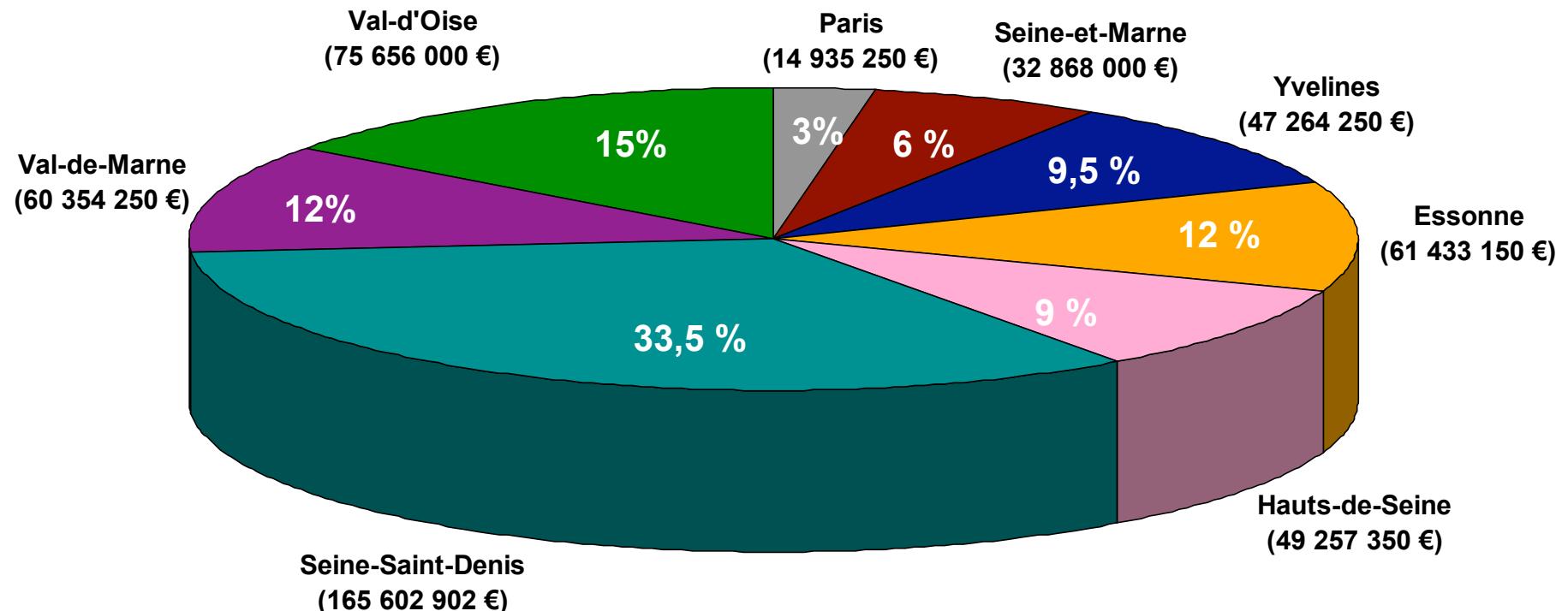
Des conventions établies entre la Région et les collectivités pour la mobilisation des crédits spécifiques d'équipements et d'aménagements pour les sites ANRU comme pour les sites CUCS.

I. L'action régionale : volet investissement



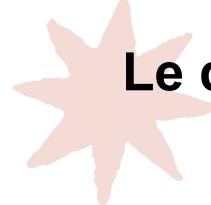
Les engagements globaux de la Région par département

(enveloppes notifiées 2007-2013)



**180 conventions régionales
de RU ont été signées**

I. L'action régionale : volet investissement

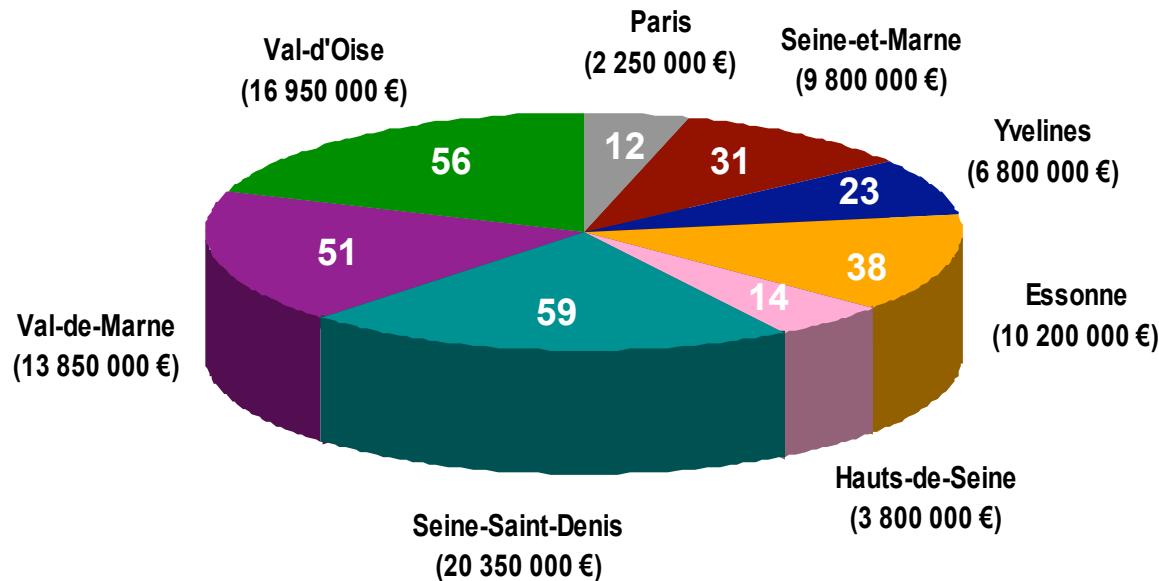


Le dispositif en faveur des CUCS : la politique autonome régionale en faveur du renouvellement urbain

283

enveloppes concernées =

84,2 M €



Répartition du nombre d'enveloppes par département

I. L' action régionale : volet investissement



Synthèse du partenariat Région / ANRU 2004-2013

R
E
G
I
O
N

A
N
R
U

- La convention lie la Région et l' ANRU sur les PRU et les OPI (signée le 12/11/2007)

Crédits Renouvellement Urbain (PRU+OPI) : **423,1 M€**

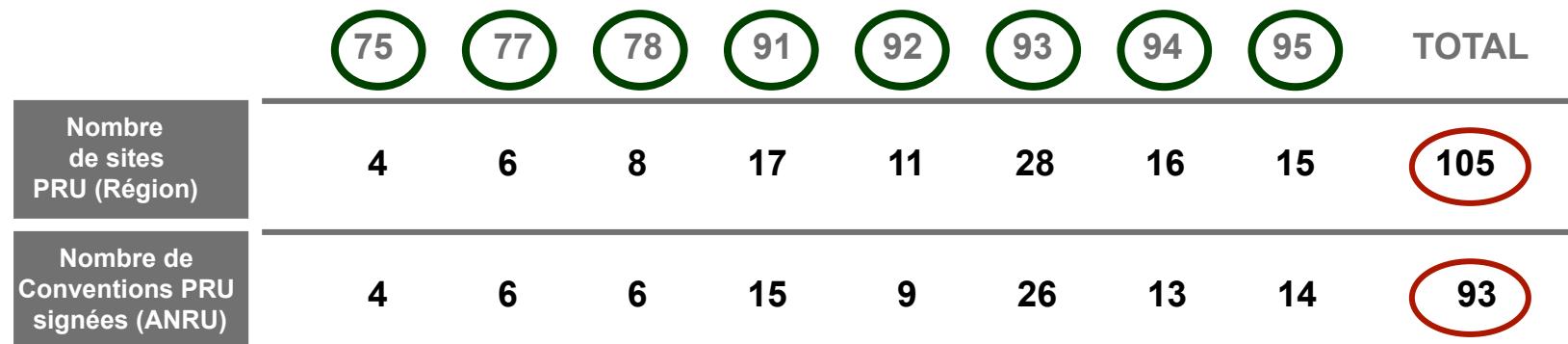
Crédits Logement : **566,4 M€**

Crédits Politique de la ville et logement 2004/06 : **160,5 M€**

Crédits Île-de-France

1 150 M€
Dont XXX M€
(508 M Igmt+
XX RU fin
2013)

4 477 M€



I. L' action régionale : volet fonctionnement

Les dispositifs Animation sociale des quartiers - Sécurité

Définis par délibération CR 30-07 du 13 mars 2007, enrichie d'un volet territorial et affinée sur ses thématiques par délibération CR 71-08 du 26 juin 2008, les dispositifs comprennent 2 axes :

- Le premier à destination des villes comportant des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sur leur territoire,
- Le second à destination des associations et éventuellement des villes mettant en œuvre des actions sur les territoires « politique de la ville » au sens large.

L' action en direction des territoires ZUS : les actions contractualisées

- Depuis 2008 la Région passe des **conventions** avec des communes d' Ile-de-France comprenant une **zone urbaine sensible** (ZUS) sur leur territoire : signature d' un avenant annuel à la convention initiale de 2008, sur la base d' une programmation d' actions proposée par chaque commune.
- **Contractualisation à une échelle communale** : 108 communes en Ile-de-France concernées.
- **Soutien à des actions d' animation dans ces quartiers** : animation culturelle et sportive, animation sociale, développement économique et insertion professionnelle, santé, droits et citoyenneté, aide à la parentalité, soutien scolaire.



Bilan du dispositif « Actions contractualisées »

Année	Nbre actions	AE votés €
2007*	0	0 €
2008	529	3 542 046 €
2009	539	3 578 808 €
2010	523	3 476 622 €
2011	535	3 563 761 €
2012	580	3 586 437 €
2013	562	3 596 527 €
total	3268	21 344 201 €

* ce dispositif est entrée en vigueur en 2008

- Concerne 157 ZUS en Ile-de-France soit **108** communes
- **21 344 201 €** d' autorisations d' engagement votées entre 2008 et 2013
- En moyenne plus de 540 projets par an
- 80 % de projets associatifs
- Des enveloppes forfaitaires fixes pour chaque ville : de 3193 € à 328 090 € (selon des critères de population et de difficultés rencontrées par le quartier concerné - critères INSEE 2006)

L' action en direction de tous les territoires politique de la ville : Les actions d' intérêt régional

- Depuis 2007 la Région lance des **appels à projets** pour soutenir des actions à destination des habitants des quartiers labélisés « politique de la ville » (ZUS, CUCS, ZFU, REP,...).
- **Nécessité d' un rayonnement régional** : plusieurs territoires : intercommunal- interdépartemental.
- **Des publics diversifiés** venant de plusieurs communes ou arrondissements de Paris pour viser une mixité sociale.
- **Des axes d' intervention nombreux** : animation culturelle et sportive, animation sociale, développement économique et insertion professionnelle, santé, soutien scolaire, actions de convivialité et chantiers de solidarité.

Les bénéficiaires

- **les associations loi 1901** ayant plus d' un an d' existence à la date de la demande de subvention afin de pouvoir justifier d' un bilan d' exercice comptable de l' année écoulée ;
- **les collectivités territoriales** ;
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;
- les sociétés coopératives d' intérêt collectif (SCIC) ;
- les établissements publics locaux d' enseignement (EPLE) ;
- les structures constituées sous forme de groupement d' intérêt public (GIP) ;
- les sociétés coopératives de production (SCOP) ;
- les établissements publics locaux et établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ;
- les sociétés coopératives d' intérêt collectif (SCIC).



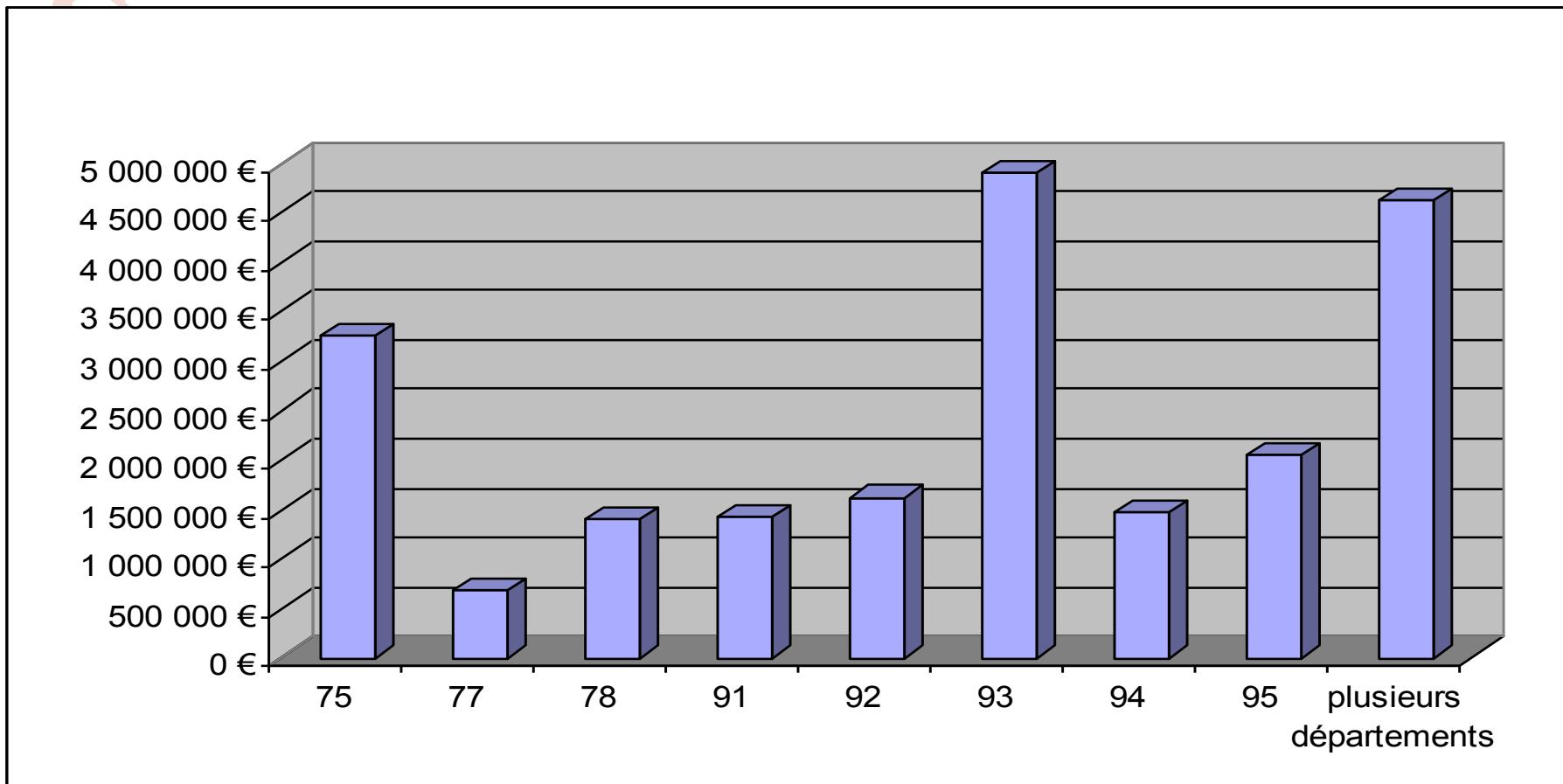
Bilan du dispositif « Actions d' intérêt régional »

Année	Nbre actions	AE votés €
2007	584	6 918 213,46 €
2008	504	3 793 365,00 €
2009	509	3 882 473,00 €
2010	359	3 772 396,50 €
2011	339	3 661 951,50 €
2012	339	3 139 080,00 €
2013	348	3 207 540,00 €
total	2982	28 375 019,46 €

En 2007 les deux dispositifs "actions contractualisées" et "actions d'intérêt régional" ont été réunis en cours d'année.

- Dispositif à destination des habitants de tous les territoires prioritaires : CUCS, ZUS, ZFU ou autres zonages labellisés « politique de la ville »
- 3 appels à projets distincts : actions de convivialité / chantiers de solidarité / actions d' animation locale et d' insertion
- **28 375 019,46 €** d' autorisations d' engagement votées entre 2007 et 2013
- En moyenne 426 projets soutenus par an

Répartition par territoire des subventions votées entre 2007-2013 « Actions non contractualisées d' intérêt régional »





Bilan financier des dispositifs ASQ 2007-2013

- Actions contractualisées : **21 344 201 €**
- 3 268 actions soutenues
- Actions d' intérêt régional : **28 375 019 €**
- 2 982 actions soutenues
- Soit **49 719 220 € sur la période 2007-2013** à travers les dispositifs spécifiques « Animation sociale des quartiers »

PERSPECTIVES 2014 sur les crédits spécifiques

 2014 : reconduction des dispositifs Politique de la ville procédant des délibérations-cadre de 2007-2008

BP 2014 : montants Politique de la ville reconduits à l'identique

Fonctionnement :

dispositif « Intérêt régional » : 13 janvier - 28 février 2014

dispositif « Actions contractualisées » : 3 février - 28 avril

2014

Investissement :

septembre 2013 : prolongement de la convention RIF - ANRU jusqu'au 31 décembre 2015



II. Chantiers en cours à la Région Île-de-France en matière de politique de la ville



- Simplification
- Fonds européens
- Perspectives

CHANTIERS EN COURS

Simplification

Constat faible adéquation entre les modalités de paiement et les bénéficiaires des territoires en politique de la ville

Conséquences : difficultés pour constituer les dossiers de paiement et se voir payées les subventions

Chantier en cours conduit par le DGS à l' échelle de la Région

Parallèlement, mesures mises en place :

- Documents plus pédagogiques pour les bénéficiaires
- Relances des bénéficiaires (si absence de renvoi de la convention, quelques mois avant l' arrivée à caducité)
- Réunions d' information pour les bénéficiaires, quelques mois après le vote de la subvention.

Pour les subventions votées aux CP d' octobre et novembre, prochaines réunions d' informations :

- **Actions contractualisées** : 7 février 2014 - salle 1, rue Barbet-de-Jouy, de 14h30 à 16h30
- **Actions d' intérêt régional + Chantiers solidarité** : 12 février 2014 - salle 100, rue Barbet-de-Jouy, de 14h30 à 16h30

CHANTIERS EN COURS : FONDS EUROPEENS

Engagement politique fort : **choix de flécher 20% des crédits de la totalité des crédits**

470 MEUR pour le PO FEDER-FSE régional, dont :

- 178 M€ pour le FEDER
- 292 M€ pour le FSE

soit **94M€ fléchés vers les territoires prioritaires**

Préparation du PO conduite en **concertation** régulière

Thématiques Politique de la ville présentes dans le PO :

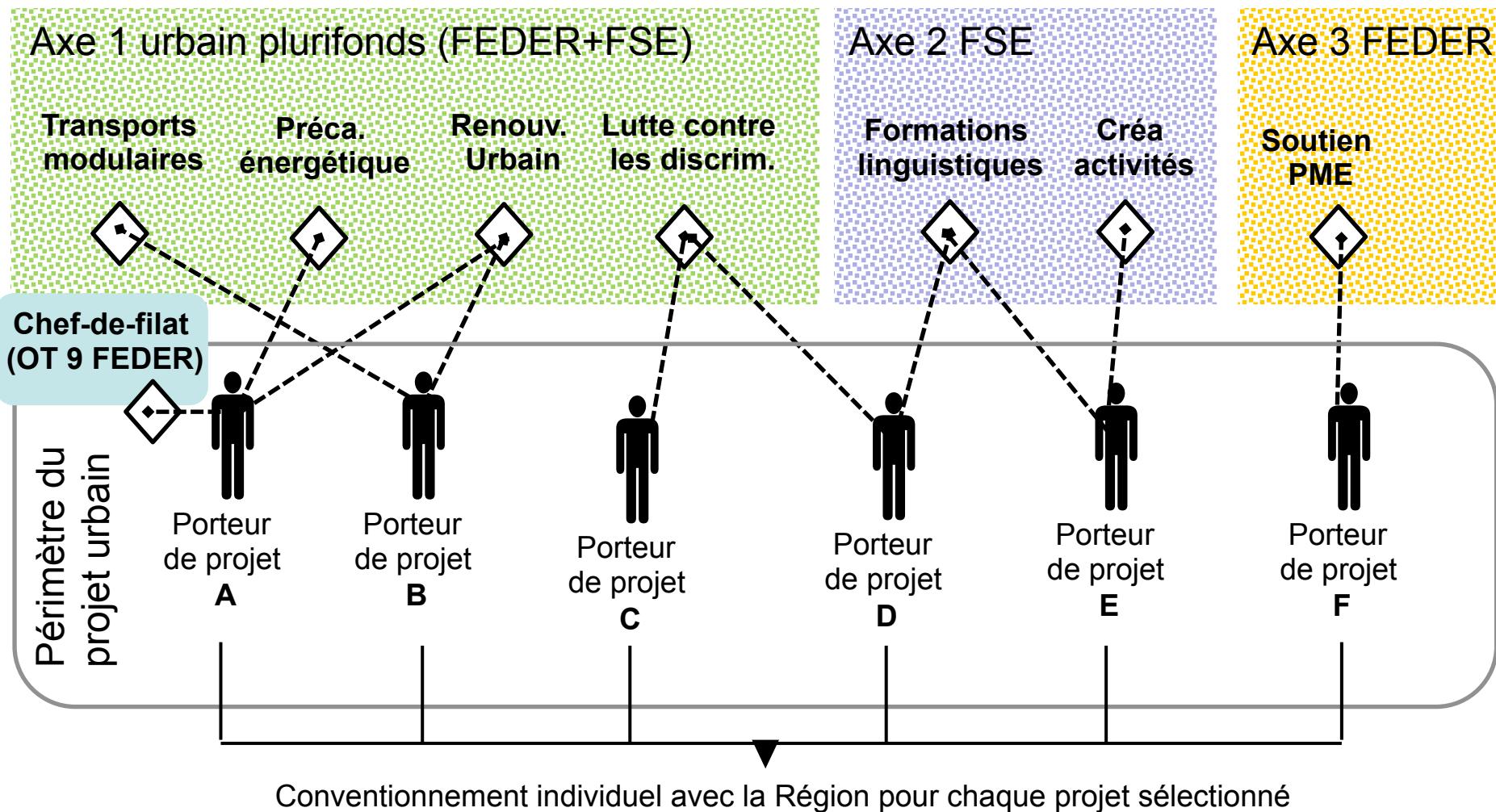
- **lutte contre les discriminations** (accompagnement des personnes discriminées dans l'accès au logement, à la santé, aux services publics et privés, à la culture ; accompagnement vers le dépôt de plainte via des permanences d'accueil et d'accès aux droits ; facilitation, mise en lien et accompagnement visant à résorber les freins à l'emploi liés aux discriminations territoriales affectant les personnes résidant dans les zones urbaines concernées)
- **renouvellement urbain**
- **mobilité**
- **protection de la biodiversité, promotion des infrastructures vertes**
- **lutte contre la précarité énergétique**
- entreprenariat
- décrochage scolaire
- illettrisme et linguistique (alphabétisation, FLE)
- préqualification des personnes éloignées de l'emploi
- TIC
- ...

axe 1

autres axes

CHANTIERS EN COURS : FONDS EUROPEENS

Les futurs projets urbains intégrés reposeront sur un partenariat multipolaire couvrant l'ensemble des thématiques du développement social, économique et environnemental



PERSPECTIVES



- outre la gestion des crédits européens dès 2014,
- dispositifs régionaux en crédits spécifiques ont été évalués en 2013
- + suite à communication du bilan, réflexion sur la gouvernance de la PV devrait être engagée
- attente d'une partie de l'exécutif // élections régionales mars 2015
- loi Lamy : incertitudes :
 - signature par la Région des contrats uniques ?
 - volet territorial des CPER incluant les contrats uniques présent dans le CPER francilien ?
 - dans l'attente, suivi des sites préfigurateurs par la Région
- + impact métropole (compétences logement et politique de la ville)
- une allocution récente de l'exécutif régional laissait entendre la poursuite, au moins, de la politique du logement A suivre !